

Décision

Générale

colonial

Décision n° 261-250-1917 Mutation.

n° 261-250-1917

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

10 août 1917

Numéro JO

n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro

31 août 1917

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter dudit : 1° l'ascari de 1e cl. Alem Bareh (Gadaboursi) condamné à un mois de prison pour coups et blessures par le tribunal indigène du 1er degré a été licencié de son emploi. 2° La démission offerte par les ascaris de 2e cl. Guedi Ouaisse (Gadabousi) Ahmed Ouadé (Kadem) Araré Iman (Edagala) Hassan Ouarsama (Maumassen). Roblé Matar (Gadaboursi) et Mohamed Younis (Aber awald) a été acceptée. 3° Ont été nommés ascaris de 2e classe en remplacement des précédents : Yacin Farah (Aber awald) Abdallah Roblé (Aber awald) Mohamed Liban (Aber àWald) Mohamed Ahmed (Aber awald) Yousouf Hidamé (Dankali) Yousoul Abdallah (Abyssin).